Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne
de l'abbé Alphonse Angot

Fontaine-Daniel - Tome II

Fontaine-Daniel , vill. de 420 hab., étang et usine installée dans l'ancienne abbaye cistercienne, c^{ne} de *Saint-Georges-Buttavent,* à 4 kil. SS.-E. du bourg (6 kil. par la route). — *Abbatia B.-M. de Fonte-Danielis,* 1204 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 25). — *Locus de Saleto qui nunc Fons-Danielis appellatur,* 1205 (Arch. nat., L. 969). — *Locus qui appellatur Fons Danielis et est in Salerto,* 1205 (Cart. de Fontaine-Daniel, p. 26). — *Abbatia de Saleto,* 1205 (Ibid., p. 36). — *Abbatia in Saleto sita, Fons-Danielis appellatur,* 1205 (Ibid., p. 37). — *Conventus Fontis-Danielis …, Abbatia de Fonte-Danielis,* 1205 (Ibid., p. 41). — *Abbatia et monachi Sanctæ Mariæ de Fonte-Danielis,* 1206 (Ibid., p. 56). — *Monasterium B.-M. de Pissinia,* 1581 (Bulle de Grégoire XIII).

Juhel de Mayenne, fils de Geoffroy et d'Isabelle de Meulan, remariée alors à Maurice de Craon, avait appelé les enfants de saint Bernard au lieu de la Herperie (V. ce mot). Ils y restèrent au moins huit ans, mais trouvant inhabitable ce lieu stérile et presque sans eau, ils obtinrent de leur fondateur qu'il leur bâtit un monastère sur les rives fertiles et boisées de l'Anvore dans le lieu de Salert. Ils y entrèrent avec solennité en présence des abbés de Clermont et de Champagne, de Juhel et de Gervaise de Dinan, sa femme, d'Avoise, dame de Laval, de Pierre de Craon et d'un grand nombre de seigneurs le 19 mai 1205, jour de l'Ascension. Le fondateur déposa sur l'autel la charte contenant l'énumération des biens de la première dotation, et qui sans compter les bois de Salert et de Poillé, s'étendaient en Saint-Georges, Contest, Saint-Baudelle, Moulay, Belgeard, Châtillon, Mayenne même, où les moines jouissaient des moulins, Saint-Aubin-Fosselouvain, Désertines, et enfin Réville en Normandie. Il y eut échange du lieu de la Herperie que laissaient les Cisterciens, contre d'autres possessions. La famille de Juhel de Mayenne, Hamelin, évêque du Mans (1205), Barthélemy, archevêque de Tours (1206), Philippe-Auguste (1206), Innocent III (1208), confirmèrent cet acte. Les Cisterciens de Savigny, à la nouvelle que l'établissement de la Herperie allait ainsi se rapprocher du leur, obtinrent, en vertu d'anciennes concessions à eux faites par les seigneurs de Mayenne, que leurs frères de Fontaine-Daniel ne pourraient construire ni granges ni bergeries ni faire de nouvelles acquisitions au-dessus d'une ligne conventionnelle allant de Saint-Georges à Ambrières. Juhel de Mayenne, Isabelle, sa mère, Maurice de Craon, Pierre et Amaury, ses frères, Avoise, dame de Laval, et Constance, leurs sœurs, ainsi que Guillaume de la Guerche reconnurent d'ailleurs qu'ils avaient promis leur sépulture et leur anniversaire à l'abbaye de Savigny.

Le patronage de l'église de Saint-Aubin de Fontenay-le-Pesnel (Calvados), des droits de coutume sur les halles et marchés de la ville de Mayenne, la pêche depuis le pont de Mayenne jusqu'au pont Landry, l'exemption de cens sur les biens des moines dans toute l'étendue de la baronnie, la faculté de défricher les bois de Salert et de Poillé, complétèrent de la part de Juhel de Mayenne la dotation de « son abbaye », c'est ainsi qu'il l'appelait. Les principaux seigneurs, ses vassaux, imitèrent sa générosité.

Cependant le monastère se construisait. Isabelle de Meulan, mère de Juhel, avait assigné une rente de 20 ℔. mancelles sur sa terre de Lassay pour la construction du dortoir ; son fils en assura la continuation jusqu'au parfait achèvement, si la donatrice venait à mourir, 1216. Lui-même promit 1.000 ℔ pour l'église et les autres bâtiments. Dreux de Mello, son gendre, qui lui succéda en 1220, se montra d'abord un peu prévenu contre les moines, mais finit par reconnaître leurs droits, confirma leur possessions et pour s'acquitter au moment de partir pour la croisade, en 1231, des 1.000 ℔ promises par Juhel de Mayenne, céda ce qu'il possédait à la Haie-

sur-Colmont. Le monastère put donc s'achever. Geoffroy de Loudon vint en faire la consécration au mois de juin 1243. Dreux de Mello et Isabelle de Mayenne qui assistaient à cette cérémonie et qui avaient entendu chanter à la louange du nouveau temple

O sorte nupta prospera, Dotata Patris gratia, …

voulurent par de nouvelles largesses doter noblement l'Épouse de Dieu, leur père, *Sui sponsam Patris, sanctam Dei Ecclesiam, dotare nobilius in terris,* en accordant des droits de justice qui égalaient l'abbé aux plus hauts justiciers. La charte qu'il en fit rédiger est un curieux monument de la législation de cette époque. Comme tribunal son sénéchal eut l'auditoire de Mayenne au bas de la rue de Baudais jusqu'en 1658, puis le sien propre à côté de l'ancienne prison au bourg de Saint-Georges-Buttavent ; enfin en 1678, dans le nouveau palais de justice de Mayenne, une chambre où les assises se tenaient tous les mercredis.

L'état actuel des bâtiments et quelques textes descriptifs permettent une restitution de l'abbaye du XIII^{e} s. Les bâtiments entouraient une cour carrée de 40 ou 50 m. de côté : à l'E. le couvent, au S. l'abbatiale, à l'O. l'hôtellerie, les celliers et autres magasins, au N. l'église. Le couvent contenait au rez-de-chaussée la sacristie, la salle capitulaire, le réfectoire ; au-dessus les dortoirs. C'est le bâtiment construit aux frais d'Isabelle de Meulan. Les trois larges baies, d'un travail plus soigné et plus riche que ne le comportait la règle de saint Bernard dans sa sévérité primitive, sont heureusement conservées. Quoique du XIII^{e} s. déjà avancé, elles sont en plein-cintre. La façade extérieure a été reconstruite en 1745 et n'a d'ornement qu'un fronton triangulaire avec l'écusson de l'abbaye. Le bâtiment du S., à l'angle duquel étaient les cuisines, était destiné à l'origine aux religieux, plus tard il le fut à l'abbé et par contrat de 1690 au prieur claustral pour lequel on le reconstruisit complètement en 1737. Il sert d'habitation aux propriétaires actuels. Le corps de l'ouest contenait de magnifiques celliers, partagés en deux nefs par une rangée de cinq colonnes dont les chapiteaux évasés reçoivent les retombées de voûtes d'arêtes, élancées, hardies, d'une combinaison aussi simple qu'harmonieuse. Un simple blocage de petites pierres anguleuses noyées dans le ciment, sans enduit, a suffi à l'architecte pour établir les voûtes de cet édifice d'un caractère unique et d'un aspect grandiose (Vues dans le *Maine et l'Anjou* et dans l'*Hist. de Fontaine-Daniel*). On nomme cette salle les *Cacaudières.* Une autre, de construction analogue, séparée des bâtiments claustraux et au nord faisait partie, croît-on, d'un logement à l'usage des seigneurs de Mayenne. Un officier du marquisat écrivait vers le milieu du XVI^{e} s. qu'il y avait à Fontaine-Daniel une habitation pour le « prince » avec des écuries pour cent chevaux. Le portail voûté était du même côté. A la fin du XVII^{e} s. on y fit aménager quelques pièces pour l'abbé commendataire. Dans les jardins deux bassins de 15 m. de diamètre étaient alimentés par les sources du Pré-des-Fontaines et du Champ-de-laCroix à un kil. N.-O. de l'abbaye.

L'église qui occupait le côté nord, orientée à l'est, n'avait pas moins de 60 m. de long. C'est « la plus belle et la plus vaste de la province après la cathédrale », écrit-on en 1766. Elle avait sans doute primitivement dans les deux transepts des chapelles parallèles au chœur, suivant la disposition de Clermont et des autres églises cisterciennes ; mais Anne de Laval fit reconstruire le chœur et y ajouta en 1431 sept chapelles rayonnantes. Jeanne de Laval, mère de la comtesse, fit clore le chœur par une sorte de jubé dont le dessin a été plusieurs fois reproduit d'après les cartons de Gaignières. Il y avait en dehors du déambulatoire, quatre autels dans le transept et deux adossés aux piliers à l'entrée du chœur, la plupart entièrement délabrés en 1780. Dans le chœur ou la nef étaient : le magnifique tombeau de Juhel de Mayenne que Davelu a vu encore vers 1775 « tout en cuivre doré, élevé de deux à trois pieds, avec l'épitaphe et l'effigie du seigneur » ; le tombeau de Jean Courtin, les pierres tombales de Guillaume du Verger et de Pierre Bardoul, chargés d'inscriptions. Dans la chapelle du chevet, une grande verrière allégorique représentait la Vierge au-dessus de deux vasques débordantes, et en bas saint Bernard et un de ses disciples présenté par saint Pierre, l'abbé Pierre Cordier (1525-1530), dit-on. Le 4

février 1665, frère François Boulain, religieux de Fontaine-Daniel, « personataire de Saint-Aubin de Fontenay-le-Pénel », fit marché avec François Langlois, architecte, pour la construction d'un grand autel qui devait avoir 46 pieds de haut et toute la largeur de l'espace compris entre les deux piliers. Trois rangs étagés de huit, six et deux colonnes de marbre rouge et noir, et un grand nombre de « pièces de marbre » incrustées dans le tuffeau décoraient ce haut retable d'une riche architecture. Jacques Amiot, commandeur de Quittay, posa le 9 juillet 1665, la première pierre de cet autel monumental qui coûta 4.550 ℔. Les experts qui firent la visite de l'église le 25 février 1790 ne remarquèrent malheureusement que les objets susceptibles d'être vendus : au grand autel, six grands chandeliers avec la croix en cuivre doré, un aigle en cuivre doré ; derrière l'autel au-dessus des stalles, quatorze grands tableaux ; trois grandes grilles en fer dont une posée sur toute la longueur (largeur ?) de la nef, les deux autres de la largeur des nefs collatérales, deux autres grilles à l'entrée du chœur des deux côtés. L'argenterie, livrée le 2 mai 1790 par les derniers moines, « comme témoignage de leur patriotisme, » pesait 92 marcs. Les stalles ont orné jusqu'en 1868 l'église de N.-D. de Mayenne ; l'orgue, « un seize pieds », construit en 1784 par Parisot, fut adjugé pour 4.400 ℔, en 1792, à l'un des anciens religieux devenu curé constitutionnel de Brée. L'église ne fut détruite qu'en 1806 par les premiers acquéreurs pour en enlever les matériaux utiles. On laissa les murailles à la hauteur d'un mur de clôture.

Les dons, les fondations, les anniversaires continuèrent d'affluer pendant le siècle qui suivit l'achèvement du monastère. Au commencement de la guerre de Cent-Ans, Jean Le Bon lui accorde des lettres de sauvegarde et d'autres privilèges que confirme Charles V. Puis vient l'occupation du pays par les Anglais, les moines sont obligés de traiter avec Thomas de Montagu, comte de Salisbury (28 août 1425), avec Jean Falstof (juin 1427). L'abbé Guillaume du Verger ne peut aller en Bretagne qu'en prenant un sauf-conduit des Anglais de Mayenne, 1433. La commende vint après la guerre causer à la vie religieuse des préjudices plus graves. Les moines employèrent pour se défendre contre l'envahissement des séculiers commendataires les armes et les procédés dont on usait contre eux. L'abbé Jean Goulu avait été déposé par le chapitre de l'ordre et remplacé vers 1460 par François Chérot, profès de Fontaine-Daniel. Mais l'abbé dépossédé s'était empressé de résigner en cour de Rome à Jean de Beauvau, qu'appuyait également Louis XI. Le résignataire était évêque d'Angers. Il voulut faire prendre possession de l'abbaye par le juge et les officiers du comte du Maine. Ceux-ci trouvèrent le monastère occupé militairement sous les ordres d'un capitaine, Bastien Le Vayer, qui en défendit énergiquement l'entrée. L'abbé régulier, de son côté, cité aux assises du Maine, en appela au parlement, protestant contre la validité de la nomination de son compétiteur. Beauvau devant cette résistance, sans attendre l'issue du procès, s'empara par guet-apens de l'abbé Chérot et le fit jeter en prison. Il en obtint après quatre mois de détention un désistement, contre lequel les moines et sa victime se hâtèrent de protester. Un nouvel emprisonnement de Chérot, plus long et plus rigoureux que le premier, fut la réponse et la vengeance du commendataire. Après onze mois de cachot, — deux ans même suivant un témoin, — le prisonnier s'évada et alla demander justice à Rome. L'évêque d'Angers pour ce méfait et pour d'autres accusations se vit interdire, priver de tous ses bénéfices et reléguer dans l'abbaye de la Chaise-Dieu « pour s'y repentir de ses péchés » (4 juin 1467). Il rentra en faveur auprès de Louis XI et fut absous par Sixte IV (20 mars 1476). Chérot n'osa recommencer la lutte contre un pareil rival. Il se démit entre les mains du général de l'ordre et les religieux proposèrent comme successeur Jean Courtin, l'un d'entre eux, qui fut accepté par le chapitre et pourvu par bulles pontificales. Pendant ce temps Beauvau était venu prendre possession de l'abbaye, y laissant deux moines, ses créatures : Jean Lefebvre comme vicaire général, et G. Rogier comme procureur. Il avait aussi emporté une partie de l'argenterie, « une belle bible et plus de XX volumes de livres ». Courtin revint s'emparer du monastère *manu militari.* L'évêque voulut le traiter comme son prédécesseur. Cent cinquante hommes, « garnis d'artillerie », vinrent l'assiéger : huit serpentines braquées contre l'église y firent une brèche ; plusieurs religieux furent « navrés jusqu'à mort exclusive ». L'abbé Courtin s'échappa mais il apprit en même temps qu'une sentence de Rome l'excommuniait

pour n'avoir pas tenu compte du bref d'absolution qui rétablissait l'évêque d'Angers dans ses droits antérieurs. Cette censure fut vite levée d'ailleurs, et après la mort de son concurrent (23 avril 1479), il rentra en possession de la crosse abbatiale. Il eut à la défendre contre de nouveaux adversaires (V. l'art. Courtin). A la mort de Macé Petiot, 1525, les religieux tentèrent encore d'élire un abbé régulier. Ils manifestèrent les mêmes intentions en 1558, au départ pour Rome de Jean du Bellay, mais ce fut vainement. La réforme de l'ordre de Cîteaux dont l'application à Fontaine-Daniel fut confiée en 1549 à l'abbé de Clermont, n'eut pas grand succès.

En 1592, les bandes anglaises venues au secours des protestants français livrèrent l'abbaye au pillage. Le 20 mars, les religieux « commencèrent à faire leur service à la chapelle du Saint-Esprit (Mayenne), parce qu'ils avoient esté mis dehors par les Anglois, lesquels firent beaucoup de mal à l'abbaye et paroisses circonvoisines. Les religieux s'en retournèrent à l'abbaye le dix-huitième jour d'apvril au dit an » (Reg. par. de Mayenne). Le nombre des religieux diminuait avec le malheur des temps et les spéculations intéressées des commendataires. Dès l'époque de la mort de Jean de Beauvau (1479), René d'Alençon, mari de Marguerite de Lorraine, dame de Mayenne, dit que « par luy, l'abbaye est demeurée en totale diminution, tellement que où souloient estre XXIV religieux ne sont plus que douze à treize ». Ils étaient au moins dix-huit profès en 1549. Un des visiteurs de l'ordre statua, en 1561, qu'il y aurait vingt-cinq religieux, mais l'abbé fit réduire ce nombre à dix-huit en 1575, et un arrêt du parlement le maintint ainsi en 1580, malgré une décision de l'abbé de Clairvaux qui, visitant la maison en 1579, y voulait vingt religieux dont trois novices. Ce nombre réduit ne fut même jamais atteint. Il y eut partage comme partout entre la mense conventuelle et la mense abbatiale. Le dernier abbé estimait son bénéfice à 10.000 ℔ toutes charges acquittées.

Les sept religieux qui habitaient l'abbaye dans ses dernières années vivaient dans le relâchement et souvent dans la révolte contre le prieur claustral. Il avait été question même de supprimer la maison. Mais les aumônes que les moines continuaient de faire leur attachaient les populations de Saint-Georges, Contest, Saint-Baudelle, et quand la municipalité de Mayenne voulut faire attribuer, en 1780, ces aumônes à l'hôpital général, il y eut de vives protestations dans le pays. Le district de Mayenne fit parvenir plus tard au directoire du département ses plaintes pour la diminution de secours qu'avait entraînée la suppression de l'abbaye. Le prieur et les six religieux optèrent avec une sorte d'enthousiasme pour leur sécularisation au mois de mai 1790. L'un d'eux, Boulanger, entra au conseil épiscopal de l'évêque constitutionnel de la Sarthe ; pas plus que ses confrères il ne laissa d'honorables souvenirs. Les bûcherons s'emparèrent de la forêt et résistèrent aux patrouilles qu'on envoya contre eux. L'abbatiale fut vendue nationalement le 16 mai 1791 ; l'abbaye, le 23 août 1796. La famille Horem l'acquit de seconde main le 21 juillet 1806 et y établit une filature actionnée par l'eau de l'étang, puis en 1832, par une machine à vapeur et occupant quatre-vingt-douze ouvriers. M. Denis aîné prêta alors son concours et établit en 1838 une usine de tissage mécanique, qui employait en 1850 trois cents ouvriers et travaillait 150.000 kil. de coton brut. Le village a école et salle d'asile. Le bois, resté propriété de l'État, a été mis en adjudication le 1er avril 1815 au prix de 182.073 fr.

Les archives comprenant neuf mille cinq cents pièces et de nombreux registres ont été brûlées à Mayenne, le 30 décembre 1793, comme clôture de la fête de Marat et de Le Pelletier. Gaignières avait heureusement fait copier ou analyser les principaux titres. Ce cartulaire artificiel (Bib. nat., f. lat., 5.475) a été publié avec un volume d'étude historique sur l'abbaye, par MM. Grosse-Dupéron et Gouvrion (in-8, 1896, Mayenne). J'en avais précédemment tiré vingt copies au polycopiste, qui conservent l'ordre par dossiers de l'original et reproduisent les sceaux.

Abbés. — *Laurent* présida à la translation de l'abbaye de Clairet ou de la Herperie, 1205, devint évêque de Rennes. — R., 27 novembre 1207, 1216. — *Jean,* 1223. — *Guillaume,* 1228. — *Raoul,* février 1242 (n. st.). — *Jean,* dit

Marchet, avant Pâques 1242 (n. st.), est cité dans un grand nombre d'actes jusqu'en décembre 1271 ; la dernière fois seulement avec son surnom. — *Jean,* 1299, 1311. Le *Gallia Christ.* indique à tort un abbé *R.* en 1314. L'acte auquel il renvoie est de 1214. — *Étienne,* arbitre entre le Ronceray et les chanoines de Saint-Augustin, 1358. — Pierre *Moyse,* 27 décembre 1370, 24 janvier 1405. Il lui faut attribuer probablement un accord passé avec la dame de l'Ile-du-Gast et son fils. Seulement on ne doit pas dater cet acte de l'année 1420, comme l'ont fait M. l'abbé Pointeau et ceux qui l'ont suivi. Le seigneur de l'Ile-du-Gast ne pouvait être mineur en 1420 puisqu'il est déjà cité en 1393. — *Guillaume,* député de son ordre au concile de Constance, 1416. — *Jean,* témoin à Laval le 20 juillet 1426. — *Michel,* le 28 avril 1430. — Guillaume du *Verger,* docteur en théologie, professeur d'Écriture sainte, procureur d'Adam Chatelain au concile de Bâle, avec Martin Berruyer, 1431 ; † le 18 octobre 1437. Sur sa tombe, au milieu de la nef on lisait : *Hic jacet vir bonæ memoriæ dominus Guillelmus de Virgulto, sacræ theologiæ doctor eximius, hujus cœnobii quondam abbas, qui obiit anno Domini M.CCCC.XXXVII, XV kal. novembris. Cujus anima cum beatis requiescat, amen.* — Macé *Couallier,* procureur du couvent, 1430 ; abbé. 18 octobre 1438, 1447. — Jean *Goulu,* 1447 ; déposé après le 20 avril 1461. — François *Chérot,* abbé régulier, en compétition avec Jean de *Beauvau,* commendataire, démissionne en 1476. — Jean *Courtin,* 1476, † 1499. — Jean *Pétiot,* hors de charge en 1525. — Pierre *Cordier,* 1525, 1530. — François de *Boislève,* avant juillet 1552. — Jean cardinal du *Bellay,* 13 mai 1555, † le 16 février 1560. — Jean-Antoine *Sorbellino,* cardinal du titre de Saint-Georges, par bulles du 16 février 1560, 1562. — Bernardin de *Saint-François* résigne le 24 avril 1570. — Jean de *Morderet,* 1570, résigne, 1570. — Jean *Ory,* 1572, résigne, 1581, abbé fiduciaire comme le précédent, au profit de : — René du *Bellay,* 1er septembre 1581, † 1598. — Antoine du *Pont,* 24 novembre 1598, 1617. — Apollon d'*Albret,* 28 février 1617, résigne, 1628. — François *Le Venneur,* 15 décembre 1628, résigne, 1661. — Jean de *Saint-Denis,* 1661-1677. — François-Ignace de *Monsaulin de Montal,* 20 avril 1677-1680. — Louis de *Courcillon de Dangeau,* 1680, † le 1er janvier 1723. — Claude *Bouhier,* 1723, † 1755. — Louis-Gabriel de *Galiffet,* 1755-1790. — Beaucoup de ces abbés ont des notices.

Ins. eccl. — *Lib. fundat.,* t. II, f. 370. — *Gallia Christ.,* t. XIV. — Arch. nat., JJ. 62, f. 100 ; 66, f. 410 ; X/1a. 1.566, f. 328, 329 ; X/2a. 52 non paginé, *versus finem* ; L. 969, 972 ; P. 398 ; Q/1. 704 ; R/5. 386, f. 16 ; 387, f. 169 ; 391, f. 8 ; S. 7.486. — Caumont, *Notice sur Fontaine-Daniel,* dans le *Bull. monumental,* t. II, p. 15. — *Hist. de Mayenne.* — Bib. nat., fr. 8.736 ; lat. 18.946, f. 460. — Arch. municip. de Saint-Georges-Buttavent. — E. Leblanc, *Les derniers jours de Fontaine-Daniel. — Revue du Maine,* t. XXII, p. 290. — Bib. de Laval, fds. Couanier, 2 chart. du XIIIe s. — Cab. Brière, 2 chart. du XIIIe s. — Comte Bertrand de Broussillon, *La maison de Craon* et *La maison de Laval.*